

Pourquoi prendre en compte ces risques?

- Améliorer la performance et la compétitivité
- Favoriser le dialogue social
- Valoriser le potentiel humain
- Préserver l'implication, la motivation au travail
- Répondre aux obligations réglementaires

Rappel sur quelques obligations réglementaires...



L'employeur / chef d'entreprise doit assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

La prévention des risques psychosociaux doit être menée dans le cadre d'une procédure globale d'évaluation des risques et intégrée au Document Unique.

Le salarié doit remplir sa prestation de travail, respecter les horaires, les instructions, les consignes de sécurité (pour lui et ses collègues), le règlement intérieur, etc.

(Cf. Code du Travail)

Comment prévenir les RPS?

L'employeur établit :

- un diagnostic en identifiant et en évaluant les facteurs de risque,
- un plan d'actions afin de choisir les stratégies de prévention les plus efficaces.

Le salarié informe :sur ses conditions de travail:

- l'employeur pour qu'il puisse prendre les mesures nécessaires,
- les représentants du personnel, les membres du CHSCT pour qu'ils puissent le conseiller, l'accompagner,
- les professionnels de santé pour un suivi adéquat le cas échéant.

RÉUSSIR ENSEMBLE,

Grâce à un engagement commun et au soutien de la direction, du diagnostic à la mise en œuvre d'un plan d'actions.

Grâce à l'information, la sensibilisation et la participation de tous.

Votre service de santé et son équipe pluridisciplinaire peuvent vous accompagner dans votre démarche de prévention.

Document réalisé à titre informatif, il est susceptible d'être modifié en fonction des évolutions de la réglementation.

PRISSM

Santé au Travail

2, rue Maria-Gaëtana Agnesi
Zone Europa
64000 PAU

Tél : 05.59.27.40.15
www.prissm.fr



Qualité de vie au travail

*Les risques psychosociaux,
en parler, c'est déjà les
prévenir.*



Agissez ensemble

pour le bien-être de tous !

Guide destiné aux salariés et aux employeurs
Version 2015



Les risques psychosociaux, de quoi s'agit-il?

Quelque soit le secteur d'activité de votre entreprise, le métier que vous faites, le poste que vous occupez, vous pouvez être confronté à :

- **Du stress au travail** : quand il existe un déséquilibre entre les contraintes et les ressources pour atteindre vos objectifs de travail.
- **De la violence externe** : quand des agissements venant de l'extérieur (insultes, menaces, agressions de la part de clients, d'usagers, etc.) vous atteignent.
- **De la violence interne** : quand au sein de l'entreprise existent des conflits, tensions, comportements hostiles, etc.

Les RPS sont des risques professionnels pouvant porter atteinte à la santé **physique** et **mentale**.

Les RPS en chiffres...

En EUROPE :

◆ **50 à 60 %** de l'ensemble des journées de travail perdues peuvent être imputés au stress lié au travail (*l'EU-OSHA, 2000*).

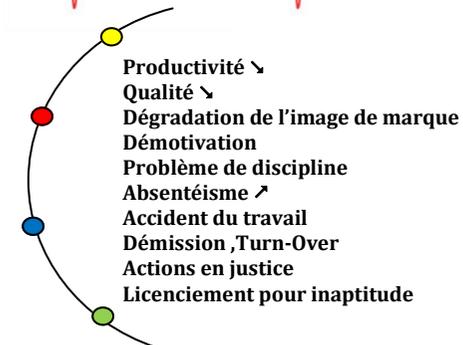
En FRANCE:

◆ Le stress professionnel coûterait au minimum **2 à 3 milliards d'euros** par an (*INRS, 2007*).

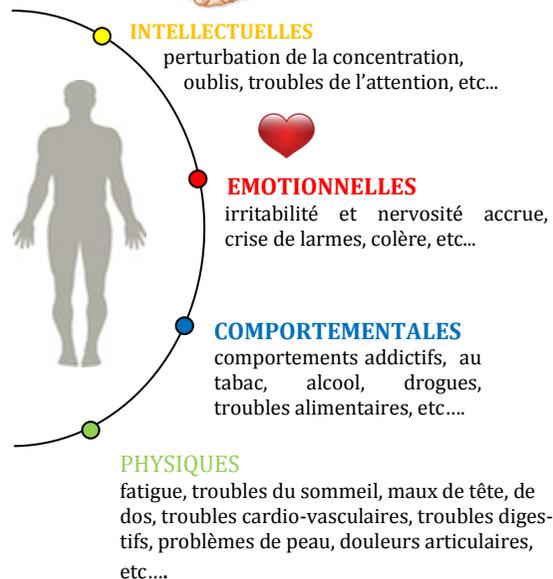
◆ Environ **40%** des personnes déclarent souffrir de stress au travail (*ANACT, 2009*).

◆ **31%** des salariés déclarent travailler sous pression, **43%** jugent que leur travail n'est que «parfois» ou «jamais» «reconnu à sa juste valeur», **67%** qu'ils «vivent des changements imprévisibles ou mal préparés» (*SIP, DARES, 2010*).

Quelles sont les conséquences possibles pour l'entreprise ? Les coûts?



Quelles sont les conséquences possibles sur la santé ?



Quelles sont les causes et les origines possibles ?

Les risques psychosociaux résultent d'une combinaison de plusieurs facteurs qui pris isolément peuvent sembler anodins:

- **L'intensité et la complexité du travail**
 (la surcharge ou sous charge de travail, l'absence ou l'imprécision des objectifs, les exigences contradictoires, les interruptions de tâches, les niveaux d'attention et de vigilance requis, le travail isolé)
- **Le rythme de travail**
 (la durée hebdomadaire de travail, le travail posté, de nuit, les heures supplémentaires imposées, l'imprévisibilité des horaires, la difficulté de concilier la vie professionnelle et la vie familiale)
- **Les exigences émotionnelles**
 (les tensions avec des clients, des usagers, des patients, les situations demandant de faire « bonne figure en toute circonstance »)
- **L'autonomie de travail**
 (le manque d'autonomie dans la tâche et dans le temps)
- **Les rapports sociaux au travail**
 (le manque de soutien de la part des collègues, de la hiérarchie, la non- reconnaissance dans le travail, une ambiance de travail dégradée)
- **Les conflits de valeurs**
 (la qualité empêchée, le sentiment d'effectuer un travail inutile)
- **L'environnement socio-économique**
 (la concurrence, l'incertitude sur l'avenir de l'entreprise, les changements)
- **L'environnement physique**
 (le bruit, la chaleur, l'ambiance lumineuse, l'agencement des espaces de travail)

